

# CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2022

**Présents** : F. LEROY, J. BASNIER, M. ADRIEN, C. BENLEKEHAL, T. DELASTRE, M. MULLER, V. PAUL, C. ZIMMERMANN,

## Nomination du secrétaire de séance

Michèle MULLER est nommée secrétaire de séance.

**Représenté** : J. FOUCHER pouvoir donné à T.DELASTRE

**Absents** : F. PETIARD, C. VERDIER, L. CASROUGE, I. LEBARBENCHON, M. BRULETTI

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la prime d'achat au VAE.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point.

## 9. Approbation du Compte de Gestion 2021 :

Madame le Maire informe que le compte administratif est identique au compte de gestion 2021. Le conseil municipal après avoir étudié le Compte de Gestion dressé par Mme Michèle KERGRESSE, receveur municipal du 01/01/2021 au 31/12/2021, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le Compte de Gestion 2021.*

## 10. Vote du Compte Administratif 2021 :

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le maire quitte la séance au moment du vote du Compte Administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Mde BASNIER Joëlle, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire. Il donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

## Section Fonctionnement

.dépenses de l'exercice 2021 :

225542.86 €

.recettes de l'exercice 2021 :

247342.11 €

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| .résultat de l'exercice 2021 : | 21799.25 €  |
| .résultat de l'exercice 2020 : | 167797.14 € |
| -résultat cumulé 2021 :        | 189596.39 € |

**Section Investissement :**

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| .dépenses de l'exercice 2021 : | 13243.45 € |
| .recettes de l'exercice 2021 : | 8474.98 €  |
| .résultat de l'exercice 2021 : | -4768.47 € |
| .résultat de l'exercice 2020 : | 77790.49 € |
| -résultat cumulé 2021 :        | 73022.02 € |

**Restes à réaliser**

|       |        |
|-------|--------|
| solde | 20000€ |
|-------|--------|

De plus, certaines dépenses engagées en 2021 seront payées sur l'exercice 2022 pour un montant de **20000 €** à inscrire en reste à réaliser. Ce montant correspond pour l'essentiel au solde restant à payer sur le changement des huisseries de la Mairie.

Ainsi, l'excédent net de fonctionnement de **189596.39 €** et l'excédent net d'investissement de **73022.02 €** pourra être reporté en totalité sur le budget 2022.

Le conseil municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le Compte administratif 2021 et Décide d'affecter ce résultat comme suit :*

*En section Investissement de l'exercice 2021*

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| .au compte 001 (recettes) | 77790.49 € |
|---------------------------|------------|

*En section Fonctionnement de l'exercice 2021*

|  |             |
|--|-------------|
| .le solde au compte 002 (résultat reporté) | 167797.14 € |
|--|-------------|

**11. Taux d'imposition 2022 :**

Madame le Maire explique qu'il s'agit de délibérer pour fixer les taux d'imposition de l'année 2022.

Il est proposé que les taux d'imposition des taxes directes locales restent inchangés pour 2022 par rapport à 2020 et 2021 soit :

- **Taxe foncière bâti** : 28.67% en 2022 (la part communale est 6.57 % vient s'ajouter les 22.10% du Départementale, qui a été transféré à la commune.)

- **Taxe foncière non bâti** : 12.47 % en 2022

*Ce point n'a pas été délibéré et sera réétudier au prochain Conseil Municipal.*

## 12. Vote du budget primitif

*le Conseil Municipal par 2 voix pour, 7 abstentions demande à revoir le budget primitif au prochain conseil.*

## 13. Contrat ELIS :

Madame le Maire explique qu'il convient de reconduire le contrat Elis (draps pour les gîtes).

*Ce point n'a pas été délibéré et sera réétudier au prochain Conseil Municipal.*

## 14. Prime VAE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs habitants ont demandé une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Le VAE fonctionne à partir d'une énergie plus verte, qui est l'électricité.

Contrairement aux autres modes de transport, le moteur du vélo électrique fonctionne sans émettre aucune fumée nocive. La qualité de l'air est ainsi préservée ce qui fait du vélo électrique, le meilleur moyen de locomotion pour lutter contre la pollution.

Une demande de subvention a été adressée dernièrement.

Madame le Maire propose donc de faire voter le montant de cette subvention sachant qu'elle est cumulable avec les autres aides de l'Etat.

**Le Conseil Municipal par 6 voix pour et 3 abstentions autorise Madame le Maire à verser la subvention de 10 € par demande**